



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Gard

Question écrite n° 4693

## Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les menaces a court et a long terme pesant sur le devenir du centre hospitalier regional universitaire de Nimes. Une delegation d'elus communistes, a visite le 13 octobre 1988 le CHRU Gaston-Doumergue de Nimes. Elle a pu constater les immenses degats causes par la catastrophe du lundi 3 octobre 1988 et l'etendue du sinistre dans un grand nombre de services ; c'est le cas en radiologie, ou l'ensemble de l'appareillage ultra-moderne servant aux diagnostics, dont le scanner, est totalement detruit ; le service de dialyse renale a ete lui aussi tres durement touche. La delegation a rencontre la direction du centre hospitalier, un membre du personnel medical siegeant au conseil d'administration ainsi qu'un chef de service. Elle a ecoute avec attention toutes leurs inquietudes et leurs preoccupations pour la remise en route du bon fonctionnement de l'hopital. De ces rencontres, il ressort qu'il est indispensable de : 1o retablir dans des delais rapides le fonctionnement de l'ensemble des moyens hospitaliers, et notamment du plateau technique, afin de pouvoir repondre de facon urgente aux besoins en matiere de sante de la population ; 2o preserver dans le temps toutes les capacites du CHRU en locaux, postes et structures de soins. De preserver aussi le statut universitaire du CHRU Les depenses afferentes a cette remise en ordre necessitent que les moyens financiers soient apportes rapidement par les compagnies d'assurances et qu'en tout etat de cause le ministere apportera la garantie, l'engagement et le complement indispensable a la remise en etat du CHRU ; 3o veiller a ce que ce desastre n'ait, in fine, aucune incidence financiere sur les budgets 1989, 1990 et 1991 du CHRU, faute de quoi on assisterait a une degradation de cette structure hospitaliere avec les repercussions qui en decouleraient quant a la qualite du service rendu a la population gardoise. Il lui demande quelles reponses concretes il entend apporter a ces trois series de questions.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de la solidarite informe l'honorable parlementaire que des moyens exceptionnels ont ete mis a la disposition du centre hospitalier regional de Nimes pour lui permettre, des le lendemain de la catastrophe, de repondre aux besoins, en matiere de sante de la population. A ces moyens alloues par l'Etat pour financer la remise en ordre provisoire, mais satisfaisante, des locaux devastes et reconstituer les equipements detruits sont venues s'ajouter les indemnites des compagnies d'assurances, ce qui a permis au CHR de Nimes de reprendre rapidement une activite satisfaisante lui permettant de repondre aux besoins sanitaires de la population. Cependant l'evolution des techniques et le developpement des alternatives a l'hospitalisation permettent d'envisager des evolutions dans l'organisation physique des locaux, notamment dans les CHRU ; c'est la demarche qui a ete suivie par l'etablissement dans son etude de plan directeur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4693

**Rubrique** : Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé** : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire** : affaires sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 octobre 1988, page 3085